

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17 DEC. 2021

ID : 031-213105612-20211217-D2021_34_2-DE



Rapport d'orientation budgétaire 2022

Centre Communal d'Action Sociale

Le 16 Décembre 2021

Introduction

L'année 2021 se caractérise par une reprise progressive de l'activité, malgré un contexte sanitaire toujours compliqué. Les élus et les services municipaux se sont adaptés aux circonstances, notamment en mettant en œuvre de nouvelles actions pour répondre aux besoins des usagers.

Le budget primitif 2021 a été voté au mois de janvier 2021, rendant certaines prévisions difficiles, en particulier dans le cadre des aides et soutien à apporter aux personnes les plus fragilisées par cette crise. Pour cette raison le budget a fait l'objet d'un budget supplémentaire - ayant principalement pour vocation d'affecter de manière définitive les résultats – mais également pour inscrire un nouveau dispositif à destination des familles.

Le présent rapport aura pour objet de présenter, d'une part les premiers éléments sur l'exécution de l'exercice 2021, toujours en cours, d'autre part de présenter les orientations générales du CCAS pour 2022.

Les orientations précisées dans le présent rapport correspondent aux données connues à ce jour et qui permettent de faire certaines prévisions. Toutes les recettes ne sont pas encore connues et le règlement de certaines dépenses engagées est lié à la réception des factures.

Pour cela, il est d'ores et déjà entendu que des modifications seront à prendre en compte au cours de l'exercice budgétaire, notamment dans le but de prendre en compte les résultats de l'année 2021 mais aussi les différents éléments qui viendront changer la prévision faite à ce jour.

Objet et contexte du rapport d'orientation budgétaire

Conformément, à l'article L.2312-3 du Code générale des collectivités territoriales, et depuis la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi contenir :

1. Les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
2. Les engagements pluriannuels envisagés.
3. La structure et la gestion de la dette
4. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs à savoir l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le budget du CCAS de L'Union n'étant pas concerné par les points 2, 3 et 4, ce rapport s'articulera autour des questions suivantes :

1. La section de fonctionnement 2021 : analyse des dépenses et recettes
2. L'équilibre de notre section de fonctionnement pour 2022
3. La section d'investissement pour 2022

I – Analyse de la section de fonctionnement 2021

Le compte administratif du CCAS présente à ce jour un léger déficit mais, au vu des dépenses et recettes à venir, devrait s'équilibrer sur l'année 2021 pour se caractériser par un excédent de clôture quasiment identique à celui de 2020 pour un montant estimé à environ 44 000 €.

A/ La section de fonctionnement :

1. Les recettes : environ 57 600 € (*)

Les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à l'année 2020, malgré une subvention moins importante versée par la Commune. Pour rappel, en 2020, une subvention exceptionnelle de 23 000 € avait été versée par la commune pour venir en aide aux familles directement impactées financièrement par la crise sanitaire. L'augmentation des recettes pour 2021 est liée à l'organisation des séjours (séniors et enfants) en 2021.

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de la subvention de la commune, des produits des concessions funéraires, (4 700 € environ), du remboursement des frais de séjour par les participants et des dons faits au CCAS (environ 2 000 €).

En 2021, outre la subvention versée annuellement par la commune d'un montant de 21 000 €, une subvention complémentaire de 11 000 € a été allouée au CCAS à l'occasion du vote du budget supplémentaire. Cette subvention vise à financer la mise en œuvre des Pass'été en faveur des enfants de 3 à 11 ans.

() Recettes arrêtées au 8 décembre 2021*

2. Les dépenses : environ 58 000 €

Conformément aux nouvelles obligations des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ANNEES	COMPTES ADMINISTRATIFS (Réalisés)	BUDGET PRINCIPAL (Prévu)
2019	51 500 €	94 400 €
2020	31 643 €	108 000 €
2021	57 981 € (*)	103 079 €

() Les éléments donnés sur l'exercice en cours le sont à titre provisoire, dans l'objectif de donner les premières tendances de l'exécution budgétaire. L'actualisation a été faite au 8 décembre 2021.*

La section de fonctionnement s'équilibre grâce aux recettes, à la reprise de l'excédent de fonctionnement et à la subvention versée par la commune.

Les charges à caractère général (011) sont composées des diverses dépenses d'ordre administratif mais également des frais des séjours (séniors et enfants), de transport, des adhésions et des frais divers.

Les autres charges de gestion courante (65), comprenant les aides financières, dont la participation du CCAS pour les pass'enfants, les pass'été et les subventions aux associations sont en hausse par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique par l'organisation des séjours seniors et enfants et par l'augmentation du tarif des transports. Le coût du trajet pour le séjour seniors était plus élevé du fait d'une grande distance à parcourir et le partenariat avec la commune de Saint Jean pour la mutualisation du transport enfants n'a pu être mis en œuvre en raison des mesures de distanciation liées à la crise sanitaire. La mise en œuvre des Pass'été en juin 2021 n'a pas impacté le budget 2021. En effet, pour cette première édition, très peu de pass ont été utilisés (12), notamment du fait de leur diffusion tardive et de la clôture de certaines inscriptions à des stages organisés durant l'été.

Vous trouverez ci-dessous le coût de chacune des opérations réalisées en 2021 :

- Séjour seniors + transport :	21 417,00 €	
- Séjour enfant + transport :	4 831,00 €	
- Pass'enfants :	3 450,00 €	(au 06/12/2021)
- Pass'été :	575,00 €	
- Octobre Rose :	535,00 €	(dont 500€ au 6574)
- Egalité Filles-Garçons :	729,00 €	
- Sport sur Ordonnance :	890,00 €	
- Permis citoyen :	1 250,00 €	

En 2021, 39 dossiers de demandes d'aides financières ont été examinés et traités de façon positive, pour un montant total d'aides de 13 153 € dont 500 € accordés sous forme de prêts. Les aides financières accordées à l'occasion de cette séance viendront s'ajouter par la suite et apparaîtront au compte administratif 2020.

La subvention d'équilibre 2021 pour la Halte Répit, dont le montant nous sera communiqué en début d'année prochaine, sera prélevée sur le budget 2022.

Résultat de clôture :

L'excédent global de fonctionnement de 2020 s'élevait à 44 409 €. S'il n'y a pas de déficit en 2021, le montant de l'excédent de fonctionnement ne sera pas diminué. A ce jour, en fonctionnement, toutes recettes confondues (avec l'excédent de clôture de 2020), il n'y a pas de déficit de fonctionnement.

B/ La section d'investissement

Le compte administratif du CCAS devrait se caractériser par un excédent de clôture de la section d'investissement de 4 199 €.

Les dépenses affectées au chapitre 21 concernent le règlement des restes à réaliser 2020, en lien avec l'installation d'un logiciel de gestion au CCAS en 2020.

Le montant des dépenses affectées au chapitre 27 concerne les prêts accordés par le conseil d'administration. En 2021, le prêt accordé d'un montant de 500 € a été refusé par la personne ayant sollicité l'aide du CCAS.

Excédent global de clôture d'investissement :

Le déficit global de clôture qui s'élevait à 2 759 € en 2020 est augmenté d'environ 4 199 € soit un excédent global de l'exercice d'environ 1 440 €.

II - L'équilibre de la section de fonctionnement pour 2022

Le budget 2022 devrait s'équilibrer à hauteur de 100 000 € environ.

Une nouvelle action, entrant dans le cadre de la lutte contre les violences, va être menée en 2022, en partenariat avec l'association « les papillons » qui œuvre à la libération de la parole de l'enfant. Elle permet à l'enfant ou un proche de signaler, via des petits mots placés dans des boîtes aux lettres dédiées, d'alerter sur une situation de violences ou de harcèlement lorsque la parole est difficile.

L'objectif consiste à positionner une boîte par groupe scolaire avec, dans un premier temps, une mise en place expérimentale sur l'école Belbeze.

Cette action, portée par le service enfance, jeunesse et vie scolaire, sera prise en charge par le CCAS dans l'action plus globale de lutte contre les violences, pour un montant prévisionnel sur l'année d'environ 1 000 €.

Les actions conduites en 2021 sont toutes reconduites sur l'année 2022. Pour ce qui concerne les pass'été, une communication sera faite aux familles dès le mois de mai pour qu'ils puissent être utilisés sur un plus grand nombre de stages été proposés par les associations.

L'action en faveur de l'égalité fille-garçons sera déclinée sur une semaine et aura pour thème les métiers et activités fléchés. Elle sera proposée sous un format différent de celui de 2021 avec la diffusion d'affiches installées sur le territoire de la commune et présentant la photo d'une femme ou d'un homme exerçant un métier plutôt exercé par des personnes de sexe opposé. Un partenariat sera finalisé avec le cinéma Le Lumière pour la diffusion d'un film sur le thème de l'égalité.

Les séjours seront reconduits en 2021, tant pour les seniors, en partenariat avec l'ANCV, que pour les enfants (2 séjours prévus), en partenariat avec la commune de Saint Jean. Le montant global des crédits alloués à ces opérations sera d'environ 31 000 €.

Le dispositif Sport sur Ordonnance (SSO) a été relancé en 2021. 12 personnes sont inscrites sur ce dispositif depuis septembre 2021. Un montant d'environ 2 000 € destiné à financer la participation du CCAS aux frais d'accueil par les associations des bénéficiaires et aux frais de formation auprès d'Efformip sera inscrit au BP 2022.

Le dispositif Octobre Rose organisé les années précédentes (sauf 2020) et prenant en compte les frais d'inscription des agents aux courses et marches proposées par la Ligue 31 sur

Toulouse n'a pas été reconduit en 2021. Un partenariat s'est instauré avec l'Association On Eta Heitiare pour l'organisation d'une manifestation sur L'Union, toujours dans le cadre d'Octobre Rose et avec la Ligue 31, intitulée « La Rose Polynésienne ». A cette occasion, le montant des frais d'adhésion qui avait été inscrit au BP 2021 et qui s'élevait à 500 € a été reversé à la Ligue 31 sous forme de don. Ce partenariat sera reconduit en 2022. Un montant de 800 € sera inscrit au BP 2022 pour participer à cette manifestation pour versement d'un don et achat de tee-shirt ou autres supports de communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du logiciel de gestion du CCAS, le coût annuel est évalué à 2 500 € environ (frais d'hébergement et de maintenance).

Les autres charges de gestion courante (65) devraient être en augmentation en 2021.

Cette augmentation est liée aux versements des subventions aux associations. En 2021, plusieurs d'entre elles n'avaient pas sollicité le CCAS pour des subventions, notamment parce qu'elles n'avaient pas repris leur fonctionnement habituel.

La subvention d'équilibre 2021 de la Halte-Répit, dont le montant nous sera communiqué en janvier 2022, sera prélevée sur le BP 2022. Les attributions des subventions aux associations seront réexaminées, en tenant compte notamment de leur trésorerie, de leur intervention sur la commune de L'Union, de leur impact et du nombre d'adhérents unionais. De nouvelles demandes seront également examinées. Le montant prévisionnel de ces subventions est estimé à environ 14 300 € en 2022.

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement de la subvention de 21 000 € versée par la commune qui devrait être augmentée de 11 000 €, et des recettes liées aux ventes de concessions funéraires. Les autres recettes sont représentées par le remboursement des frais de séjours par les participants (pour les séniors) et par la participation des familles pour les séjours enfants.

En résumé, prévisions 2022 pour la section de fonctionnement :

Pour l'essentiel, les dépenses sont évaluées à :	102 000 €
- <u>Charges à caractère général dont :</u>	39 150 €
• Séjours Séniors et transport	23 000 €
• Séjours enfants et transport :	7 500 €
• Frais d'adhésion/Abonnement/Maintenance :	2 500 €
• Permis citoyen :	1 250 €
• PJS, FLE, brioches :	1 400 €
• Sport sur Ordonnance :	2 100 €
• Semaine égalité Filles-Garçons :	200 €
• Octobre rose :	300 €
• + don/inscription en charge de gestion courante/Subventions : 500€	
• Cotisations	900 €

- <u>Autres charges de gestion courante dont :</u>	
• Secours d'urgence et aides alimentaires	28 550 €
• Pass'enfants :	10 000 €
• Pass'été :	9 000 €
• Subventions aux associations :	14 300 €
- <u>Inscription en dépenses imprévues :</u>	1 000 €
Les recettes sont estimées comme suit :	102 000 €
- <u>Produits des concessions funéraires :</u>	4 500 €
- <u>Remboursement séjours :</u>	21 500 €
- <u>Participation de la commune :</u>	32 000 €
- <u>Excédent reporté :</u>	44 000 €

Le budget 2022 devrait s'équilibrer en section de fonctionnement à 102 000 € environ.

III. Section d'investissement :

Dépenses :

- Il n'y a pas de dépenses prévues en section d'investissement pour 2022
- 6 000 € seront inscrits pour les aides accordées sous forme de prêts.

Recettes :

- 6 000 € seront inscrits pour le remboursement des aides accordées sous forme de prêts